

PROJET DE LOI

portant ratification du décret n° 59-1494 du 28 décembre 1959 portant réduction provisoire, quant à la perception, du droit de douane d'importation applicable à l'acide alginique, ses sels et ses esters, à l'état sec.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté, sans modification, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :

Article unique.

Est ratifié le décret n° 59-1494 du 28 décembre 1959 portant réduction provisoire, quant à la per-

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 502, 686 et In-8° 123.

Sénat : 231 (1959-1960) et 8 (1960-1961).

ception, du droit de douane d'importation applicable à l'acide alginique, ses sels et ses esters, à l'état sec.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 novembre 1960.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.